

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 septembre 2015

3<sup>ème</sup> **Commission**

N° CP-2015-8-3-7

**Service instructeur**

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

**Service consulté**

**POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES  
LOCALES  
AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2015 AU TITRE DE  
L'ANCIEN GUIDE DES AIDES**

Résumé : Attribution de subventions aux collectivités dans le domaine de la voirie.  
Affectation d'un montant de 13 818,00 € pour 2 dossiers au titre de la Voirie  
Communale au bénéfice des Villes de COLMAR et d'ALTKIRCH.

Dans le cadre des programmes de subventions de la politique A08, l'affectation des autorisations de programme à hauteur de !La formule n'est pas dans le tableau,**00 €** est proposée pour les dossiers relevant de l'Ancien Guide des Aides.

La Commission Voirie, Infrastructures et Transports chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte des opérations figurant ci-après :

- **Voirie Communale** :

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VOC00446	<b>ALTKIRCH</b> Accès à l'Ecole Primaire "les Tuileries", rue de Ferrette	26 084,00	19 %	4 956,00
VOC00628	<b>COLMAR</b> Quai de la Poissonnerie	46 640,00	19 %	8 862,00
TOTAL				13 818,00

Les communes ont transmis au Département, l'ordre de service de démarrage des travaux, ou l'état certifié des dépenses ainsi que la copie des factures acquittées.

Au vu de ce qui précède, conformément au règlement financier départemental, je vous propose :

- d'approuver l'affectation des autorisations de programme de la politique A08, millésime 2015 des opérations à hauteur d'un montant de **!La formule n'est pas dans le tableau**,00 € sur le programme A284, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN